

SAISON 2018-2019

Année de naissance	2014 et après	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	De 1997 à 1984	De 1983 à 1970	1969 et avant
Catégorie d'âge affichée sur la licence	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13	U14	U15	U16	U17	U18	U19	Senior					
Catégorie de compétition non affichée sur la licence	CATÉGORIES DE COMPÉTITION																			
Course		Super Mini	Mini	Poussin		Benjamin		Cadet		Junior B		Junior A		Senior			Senior ou Senior V1	Senior ou Senior V2		
Patinage Artistique		U8		U10		U12		Espoir 1	Espoir 2	Cadet	Jeunesse		Junior		Senior					
Rink Hockey		U8		U10		U12		U14		U16		U18		U20		Senior				
Roller Derby													U18		U19		Senior			
Roller Freestyle	Pour les catégories et le surclassement, se référer au règlement sportif de la discipline.																			
Roller Hockey	U7		U9		U11		U13		U15		U17		U19		U22			Senior		
Skateboard										U16			16 ans et plus							
	Pour le surclassement, se référer au règlement sportif de la discipline.																			

À SAVOIR SUR LES SURCLASSEMENT :

Simple surclassement, (Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS). Le club doit être en possession d'un certificat médical d'aptitude au simple surclassement. Ce certificat sera à télécharger sur Rolskanet au moment de la demande de surclassement. Autorisé pour évoluer dans la catégorie de compétition immédiatement supérieure. A partir de 6 ans "révolus" (en Rink Hockey les U18 doivent avoir un double surclassement pour évoluer en senior). En Roller Derby, seuls les U19 sont concernés.

Double surclassement, (Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS). Autorisé uniquement pour licenciés U18 (nés en 2002) pour évoluer en senior. Exception du Roller Hockey, autorisé uniquement pour les U19 (nés en 2001) selon règlement sportif de la discipline.

Procédure : Renvoyer à la fédération le formulaire spécifique disponible sur « Rolskanet - Gestion Documentaire » et le retourner après examen médical, dont électrocardiogramme obligatoire. Ce formulaire devra être retourné à la fédération le mercredi au plus tard pour validation le week-end suivant. Le club devra saisir la licence en double surclassement, elle restera en attente de validation par la fédération.

Triple surclassement, exceptionnel et réservé aux féminines, (Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS). Autorisé uniquement pour les U17 (nées en 2003 et 15 ans révolus) pour évoluer en senior féminine en rink hockey et pour les U18 (nées en 2002) pour évoluer en senior féminine en roller hockey.

Procédure : Renvoyer à la fédération le formulaire spécifique disponible sur « Rolskanet - Gestion Documentaire » et le retourner après examen médical, dont électrocardiogramme obligatoire. Ce formulaire devra être retourné à la fédération le mercredi au plus tard pour validation le week-end suivant. Le club devra saisir la licence en surclassement supérieur, elle restera en attente de validation par la fédération.